

>>> PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

PEDT – VILLE DE LIBOURNE

**« Chaque enfant a le droit d'aller
gratuitement à l'école, de jouer et
d'avoir des loisirs »**

*Extrait de la Convention Internationale
Relative aux Droits de l'Enfant*



Jun 2014
Pôle EDUCATION
Ville de LIBOURNE
Dossier suivi par C. GAILLARD
05.57.55.57.37.
education@mairie-libourne.fr

LIBOURNE, VILLE CO-EDUCATIVE

PAGE 2

LE VIVRE ENSEMBLE, VALEUR PARTAGEE

PAGE 3

LES PRINCIPES D’ACTION

PAGE 4

LES 5 AXES DU PEDT

PAGE 5

LA CARTE DES SECTEURS SCOLAIRES

PAGE 6

I/ LA MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

PAGE 7

II/ LE PROJET EDUCATIF DE LA PAUSE MERIDIENNE

PAGE 10

III/ LA VEILLE EDUCATIVE

PAGE 18

IV/ L’OBSERVATOIRE DU CLIMAT SCOLAIRE

PAGE 20

V/ LA CHARTE D’ENGAGEMENTS RECIPROQUES

PAGE 22

>>> SOMMAIRE



LIBOURNE, VILLE CO-EDUCATIVE

Avec **13 écoles publiques** sur son territoire, accueillant plus de 2000 (800 en maternelle, 1250 en élémentaire, en 2014) enfants scolarisés chaque jour, dont plus de 80% participent à la restauration scolaire, la Ville de Libourne a depuis longtemps fait le choix de donner la **priorité de son budget** à sa politique éducative.

Concrètement, sur 100 euros qu'elle dépense en fonctionnement, la Ville en consacre aujourd'hui 19 à l'Education, ce qui représente notamment plus de 3 millions d'euros dédiés au personnel intervenant dans les écoles. Et ceci sans compter les opérations de construction ou de réhabilitation des établissements scolaires...

La Ville est le principal financeur des projets de l'école. Mais le soutien à la parentalité, les animations de quartiers et les SAEP (Structures d'Animation Educative Périscolaires de quartiers), l'intégration des enfants porteurs de handicap, le Conseil Municipal Enfant, l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, l'éducation à l'image ou artistique (danse et arts visuels), le développement durable, l'accès aux activités sportives... sont autant d'actions transversales qui structurent les interventions et le projet de la Ville en matière de politique éducative.

C'est ainsi que bien avant la Réforme des Rythmes Scolaires, la Ville de Libourne a mis en œuvre fin 2006 son projet d'accueil périscolaire dans les écoles élémentaires de son territoire.

Marquant la porosité accrue entre les enjeux de l'Education Nationale et ceux de la Ville, cette dernière a fait le choix, en septembre 2010, de consolider sa démarche en faisant de ses directeurs d'accueil périscolaire l'autorité hiérarchique des différents corps de métiers municipaux affectés dans les écoles : agents d'animation, agents techniques et ATSEM.



Devenus Référents-Ecole, ils travaillent aujourd'hui au quotidien avec les directeurs d'école.

Ces 4 dernières années, avec le soutien de l'Inspection de Circonscription, des passerelles novatrices ont ainsi pu voir le jour avec l'Education Nationale : participation des Référents-Ecole aux équipes éducatives, harmonisation des protocoles de remontées d'informations préoccupantes, réponses collégiales dans les situations de crises et dans la gestion des effectifs scolaires, temps communs de formation/ d'échanges entre personnels municipaux et enseignants, concertations dans le cadre de la mise en œuvre de la Réforme des Rythmes Scolaires, notamment par le biais d'un groupe de travail sur la question, spécifique à l'école maternelle...

Le PEDT de la Ville de Libourne s'inscrit aujourd'hui dans la continuité de ce travail partenarial, motivé par des valeurs et des objectifs plus que jamais partagés.

LE VIVRE ENSEMBLE, VALEUR PARTAGEE

UN CADRE COMMUN

L'école est un lieu de vie, de socialisation et d'apprentissages, avec des espaces collectifs organisés. Elle a pour vocation de préparer les enfants d'aujourd'hui à vivre de manière autonome, épanouie et responsable au sein d'une société démocratique, afin d'y prendre une place active et concernée.

La Ville et l'Education Nationale s'appuient par nature sur les principes intangibles du pacte républicain : **Liberté, Egalité, Fraternité**.

La laïcité complète ce triptyque, car elle est le cadre qui permet de placer chaque individu sur un pied d'égalité, en préservant la liberté individuelle de pensée et de conscience de chacun. Elle crée les conditions d'un espace commun à tous par delà les différences et encourage l'apprentissage du « **vivre ensemble** » auprès des plus jeunes.

Dans cette optique, la Ville s'est engagée auprès de l'Education Nationale à la soutenir dans la promotion de la **Charte de la Laïcité** dans les écoles et à constituer en interne un **Observatoire de la Laïcité**, qui regroupe l'ensemble de ses services concernés.

En complément de ces **valeurs républicaines**, la politique éducative des services périscolaires de la Ville se construit à partir de choix fondamentaux qui explicitent son regard sur l'enfant et sa place dans l'école.

Ces choix s'expriment par le biais de verbes d'action, traduction de **finalités éducatives** et de la volonté de les voir appliqués concrètement, dans et autour de l'école :

1 - Favoriser l'émancipation et l'autonomie de l'enfant.

Chaque enfant doit avoir la possibilité de développer ses potentialités, d'être libre et autonome, d'exercer des choix dans sa

vie personnelle et d'agir avec discernement sur son environnement.

Cette orientation est déclinée dans les programmes de l'Education Nationale à travers les compétences du **Scole Commun de Connaissance et de Compétences** (décret du 11 juillet 2006).

C'est pourquoi la Ville souhaite adosser son offre de loisirs périscolaires à ce Scole Commun, pour agir en complément et en cohérence avec les équipes enseignante.

Elle s'engage par ailleurs à ce que cette offre soit **diversifiée** – en matière artistique, culturelle, scientifique, sportive mais aussi concernant l'image, les techniques de communication, l'environnement,... - et **accessible**, tant au plan de l'information que de la tarification -logique du Quotient Familial-.

2 - Encourager la citoyenneté et le respect des règles de vie en collectivité.

La pratique de la coopération, de l'entraide et de la responsabilisation permet à l'enfant d'accéder à une citoyenneté qui puise sa force dans son application concrète, de prendre conscience des notions d'**intérêt général et de solidarité**. Alors qu'individualisme et repli sur soi pèsent trop souvent sur notre société, la Ville réaffirme que **le développement d'une conscience citoyenne est aussi le gage d'un épanouissement personnel**.

Chaque co-éducateur, municipal ou éducation nationale, se doit donc de mettre en place et de respecter les conditions de la participation des enfants au sein des écoles, aussi bien dans le temps scolaire que périscolaire (prise de parole, prise de décision, implication dans les projets...), de les amener à agir sur leur environnement immédiat et à s'appropriier leurs espaces de vie collectifs, en privilégiant l'ouverture sur le monde et les enjeux de son évolution.

Ceci ne devient possible que si les adultes qui entourent l'enfant lui apportent une **réponse claire et cohérente à son besoin d'évoluer dans un cadre juste et structurant**.

LES PRINCIPES D'ACTION

PRINCIPES GENERAUX DU PEDT

Ces principes guideront les actions du PEDT et constitueront un cadre de préoccupation permanente pour les acteurs concernés.

1 - L'éducation : une responsabilité partagée.

Les parents sont bien évidemment **les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants**. Vient ensuite l'Education Nationale, **pilier du pacte républicain**, qui accompagne les enfants non seulement par la transmission des savoirs, mais aussi par le travail d'acquisition de leurs valeurs sociales et citoyennes.

Néanmoins, l'éducation ne se limite plus aujourd'hui aux seules interventions des parents et des enseignants. Parmi **les expériences qui contribuent à façonner les adultes de demain**, influençant leurs valeurs, leurs représentations et leurs savoirs, figurent aussi celles vécues au sein des services périscolaires de la Ville et plus globalement des **structures municipales ou associatives** qui participent à l'environnement social et immédiat des enfants.

Le PEDT **reconnait, affirme et légitime** cette responsabilité partagée, qui n'a pas vocation à nuire aux responsabilités individuelles des différents co-éducateurs, mais bien à induire de fait **la mobilisation et la coopération de tous dans l'intérêt de l'enfant et dans le respect de l'autorité parentale**.

2 - La cohérence entre les différentes politiques, mesures et actions éducatives menées par le pôle Education de la Ville et l'Education Nationale doit être recherchée.

Ce principe s'illustre notamment par la formalisation de **passerelles régulières** entre les référents-école municipaux et les directeurs d'école, visant à échanger sur les problématiques du quotidien de l'établissement scolaire.

Il implique aussi la **participation** systématique des référents-école lors des conseils d'école ou lors des équipes

éducatives concernant des enfants fréquentant les services périscolaires municipaux.

Il s'inscrit enfin dans la logique du **secret partagé entre les professionnels concernés**, reposant sur la confiance réciproque, le devoir de bienveillance et l'engagement de chaque participant à la confidentialité des informations échangées, pour préserver le droit de la vie privée de l'enfant et de sa famille.

3 - La qualification des acteurs éducatifs, personnels municipaux et enseignants, doit être renforcée par des rencontres formelles en dehors du temps scolaire : actions de formation, échanges de pratiques, temps de régulation, conférences-débats... sont autant de moyens pour contribuer à créer du lien entre les acteurs éducatifs, tout en favorisant **l'innovation éducative**, par l'enrichissement des connaissances et des compétences de chacun.

4 - Les parents, au cœur de nos enjeux.

La prééminence éducative de la cellule familiale doit être **étayée et réaffirmée**. Partant du postulat que la société, et par conséquent, que la cellule familiale évoluent, les institutions doivent donc **réinterroger leurs pratiques relationnelles** pour s'adapter à ces mutations.

Toute initiative pouvant améliorer la communication famille/ école et permettant la constitution d'un réel partenariat éducatif, basé sur une relation de **confiance en l'institution**, doit être favorisée et valorisée : temps d'échange et de partage entre professionnels et parents autour de leurs préoccupations en matière d'éducation, réflexions autour d'espaces intermédiaires entre institutions et lieux de vie, mise en place d'activités enfant/parent, supports d'informations,... sont autant d'exemples à travailler.

5 - Les actions engagées par le PEDT doivent systématiquement faire l'objet d'une évaluation, gage de mesure de l'efficacité des effets produits, à partir d'indicateurs pertinents et partagés.

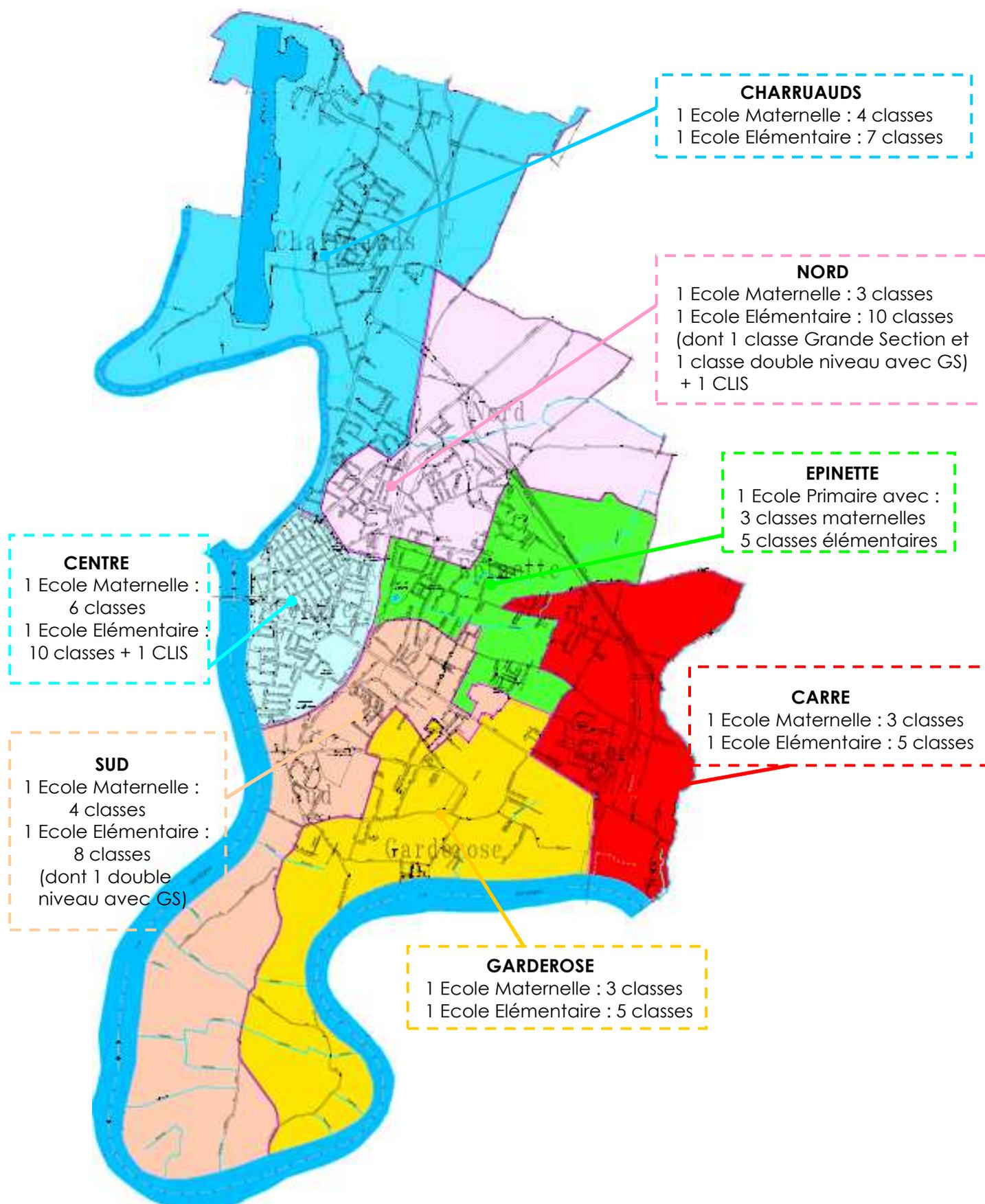
>>> LES 5 AXES DU PEDT

PEDT – VILLE DE LIBOURNE

LE PEDT 2014-2017 EN 5 AXES :

- LA MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES
- LE PROJET EDUCATIF DE LA PAUSE MERIDIENNE
- LA VEILLE EDUCATIVE
- L'OBSERVATOIRE DU CLIMAT SCOLAIRE
- LA CHARTE D'ENGAGEMENTS RECIPROQUES

CARTE DES SECTEURS SCOLAIRES LIBOURNAIS



AXE 1
^^^

PEDT – VILLE DE LIBOURNE

**LA MISE EN ŒUVRE DE
LA REFORME DES
RYTHMES SCOLAIRES**



LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES A LIBOURNE

Face aux enjeux de la réforme de rythmes scolaires, la Ville a souhaité mettre en œuvre une vaste campagne de concertation sur le 1^{er} semestre de l'année 2013, auprès du monde enseignant (travail collégial avec l'Inspecteur de circonscription, rencontre avec les directeurs d'école, mise en œuvre d'un groupe de travail Ville/ Education Nationale pour l'application de la réforme en école maternelle), des parents d'élèves (questionnaire ayant bénéficié d'un taux de retour de près de 60%, 3 réunions publiques sur le sujet, 1 conférence par une chronobiologiste, points d'étape lors des conseils d'école...), du secteur associatif et culturel... et des enfants !

Répondant à la demande des parents d'élèves, la Ville a préféré remettre à 2014 la mise en œuvre de la réforme, de manière à préparer au mieux cette modification majeure dans le rythme de vie des familles libournaises et à évaluer son impact organisationnel et budgétaire dans le fonctionnement municipal.

Soucieuse d'envisager la Réforme des Rythmes Scolaires comme une opportunité plutôt que comme une contrainte, la Ville affirme plus encore sa volonté en matière d'action éducative.

C'est ainsi qu'elle a choisit... :

- De redéployer ses moyens pour intervenir sur le temps de la pause méridienne dans les écoles : professionnels de l'Animation, professeurs de l'école d'Arts Plastiques, du Conservatoire, éducateurs sportifs, maîtres-nageurs, bibliothécaires, ludothécaires... Plus d'une dizaine de services municipaux seront ainsi concernés à compter de septembre 2014, de même que quelques associations volontaires qui seront accompagnées d'animateurs municipaux ;
- De renforcer les équipes d'animation périscolaire déjà à l'œuvre, avec notamment le passage à temps plein des référents-écoles et des animateurs

à temps partiels, l'organisation de nouveaux services le soir et de passerelles organisationnelles avec les ALSH ;

- De maintenir le principe d'une ATSEM à temps plein par classe maternelle ;
- De travailler l'élaboration du présent Projet Educatif de Territoire ;
- De consacrer un site internet à son offre éducative, dont l'ambition est d'informer parents et enfants mais aussi d'en faire les acteurs et les rapporteurs de l'actualité des écoles : <http://education.libourne.fr/>



L'offre éducative libournaise.

I/ LES PRINCIPALES MODIFICATIONS DANS L'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

- 4h d'enseignements en classe redéployées en matinée.
- Une pause méridienne de 2h, qui s'agrandit donc d'une ½ heure, pour permettre aux enfants de passer plus de temps à table et/ ou de participer à des ateliers municipaux tout au long de l'année.
- Une sortie de classe avancée à 16h, pour alléger la journée de l'élève et libérer des créneaux pour les structures municipales et associatives, en compensation de ceux perdus le mercredi matin
- Un temps de goûter de 16h à 16h30 encadré par la Ville mais gratuit pour les parents, qui préserve l'organisation familiale et n'impacte pas sur leur pouvoir d'achat.
- Une matinée du mercredi qui se termine à 11h45, avec un temps d'accueil jusqu'à 12h 45 encadré par la Ville mais gratuit pour les parents ou un acheminement en bus vers les accueils de loisirs de la Ville.

II/ LES RECRE-ATELIERS : L'INNOVATION EDUCATIVE DE LA PAUSE MERIDIENNE

100 créneaux d'interventions seront proposés, chaque jour, dans les écoles, de 12h 50 à 13h 50, pour des « récré-ateliers » à destination des enfants participants à la restauration scolaire.

En élémentaire, ils permettront aux enfants **qui le souhaitent de participer à un atelier pédagogique d'une heure par semaine, sur un cycle de 7 semaines consécutives.**

Ces ateliers répondront à 5 parcours/thématiques :

- **Un parcours sportif** : Connaitre son corps et en prendre soin ;
- **Un parcours culturel** : Découvrir les Arts et le plaisir de lire ;
- **Un parcours découverte** : Explorer le Monde ;
- **Un parcours citoyen** : Devenir un citoyen de demain ;
- **Un parcours numérique** : S'initier aux nouvelles technologies.

La mise en œuvre de ces ateliers fera l'objet en amont et autant que possible d'une concertation avec les directeurs d'école, de manière à venir au mieux compléter le projet pédagogique de l'établissement.

En maternelle, il ne sera pas question de cycles, mais des intervenants iront à la rencontre des Grandes Sections tout au long de l'année pour des ateliers de psychomotricité, de relaxation ou de découverte culturelle. Contrairement aux élémentaires, ces intervenants seront les mêmes à l'année, de manière à faciliter la prise de repères des enfants.

III/ CONFORTER ET RENFORCER LES ACCUEILS PERISCOLAIRES DU SOIR, APRES 16h30

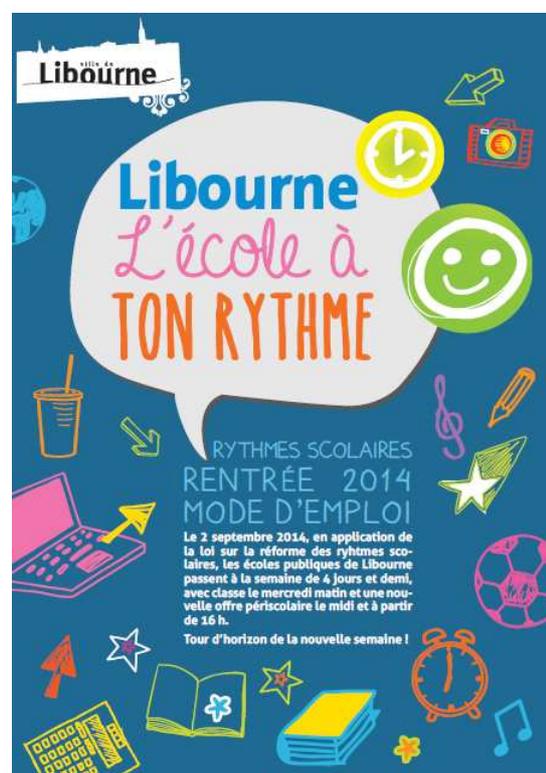
Les enfants qui resteront le soir dans nos services périscolaires après l'école verront se développer l'offre éducative qui leur est déjà proposée :

- Des Récré-Ateliers du soir qui viendront renforcer l'offre déjà prodiguée par les animateurs périscolaires ;
- L'opération « Savoir nager » qui ciblera les CM2 qui ne savent pas encore nager et à qui la Ville proposera un acheminement en bus le soir vers la piscine municipale pour 10 séances gratuites d'apprentissage à la natation (sous réserve que leurs

parents acceptent de venir les chercher à 18h 30 sur la structure) ;

- La possibilité, pour les enfants qui restent tard sur les structures, de bénéficier d'un encadrement pour les leçons.

LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI		
MATIN	7h 30/ 8h 35	Accueil périscolaire (facultatif)
	8h 35/ 8h 45	Temps d'accueil par les enseignants
	8h 45/ 12h	Temps de classe du matin
	12h/ 12h10	Temps de départ du matin
MIDI DEUX	12h/ 13h 50	Pause méridienne (facultative)
	12h 50/ 13h 50	Récré-Ateliers : 5 parcours
	13h 50/ 14h	Temps d'accueil par les enseignants
APRES MIDI	14h/ 16h	Temps de classe de l'après-midi
	16h/ 16h 10	Temps de départ du soir
	16h 10/ 16h 30	Temps du Goûter (facultatif)
	16h 30/ 18h 30	Accueil périscolaire (facultatif)
	16h 30/ 18h 30	Récré-atelier du soir/ «Savoir Nager»
	18h/ 18h 30	Aide aux leçons
MERCREDI		
MATIN	7h 30/ 8h 35	Accueil périscolaire (facultatif)
	8h 35/ 8h 45	Temps d'accueil par les enseignants
	8h 45/ 11h 45	Temps de classe du matin
	11h 45/ 11h55	Temps de départ du matin
	11h 55/ 12h 30	Temps de garde (facultatif) ou départ en bus vers les accueils de loisirs de la Ville



AXE 2

PEDT – VILLE DE LIBOURNE

**PROJET EDUCATIF DE LA
PAUSE MERIDIENNE**

PREAMBULE

L'EVOLUTION DES ENJEUX DU TEMPS DE PAUSE MERIDIENNE

Le temps de pause méridienne à l'école a longtemps été regardé sous le seul prisme de la «restauration scolaire», lié aux questions d'offre alimentaire et de politique nutritionnelle, éléments importants dans la lutte contre les inégalités sociales. C'est d'ailleurs pour cela que la Ville de Libourne a toujours eu la volonté de faciliter l'accès à son service de restauration scolaire au plus grand nombre de convives.

D'autres enjeux sont venus se greffer avec le temps, démontrant que la restauration scolaire municipale avait dépassé la simple réponse au besoin social exprimé par les parents d'élèves qui travaillent : qualité des produits, développement durable, dynamique du tissu local, ...

Mais au-delà de la restauration scolaire, c'est bien aujourd'hui **la pause méridienne dans sa globalité, moment charnière de la journée scolaire, qui fait l'objet de toutes les ambitions éducatives, avant, pendant et après le repas** : temps de repos, d'activités libres, d'ateliers pédagogiques, de sieste pour les plus jeunes, ...

L'OPPORTUNITE DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Dans le cadre de la Réforme des Rythmes Scolaires, la campagne de concertation auprès des parents d'élèves et de l'Education Nationale a conduit la Ville à proposer un **nouvel aménagement de ses temps municipaux méridiens**.

Pour donner tout son sens à cette réforme, il fallait logiquement **renforcer** les temps d'apprentissages obligatoires le matin, moment le plus favorable de la journée en termes d'attention et de concentration.

Et pour respecter les rythmes de l'enfant, il fallait pour les plus jeunes proposer un temps de sieste dans la continuité

immédiate du temps de repas et qui ne phagocyte pas pour autant les temps d'apprentissages de l'après-midi.

Dans tous les cas de figures, **il convenait donc d'allonger le temps de pause méridienne**, passant d'1h 30 à 2h à compter de septembre 2014...

UN PROJET EDUCATIF, UNE REFERENCE COMMUNE A L'ENSEMBLE DES ACTEURS DE LA PAUSE MERIDIENNE

Après avoir acté cet allongement de la pause méridienne, il convenait ensuite de retravailler ses finalités, ses articulations, son organisation.

Un **Projet Educatif de la Pause Méridienne** s'inscrivant dans celui, plus global, du territoire (PEDT), se déclinera donc dans chaque école à partir de la rentrée 2014, de manière à répondre aux objectifs suivants :

- **Permettre la coupure, la détente, le loisir, le jeu, le repos** entre deux séquences scolaires où des apprentissages vont nécessiter efforts et concentration ;
- Favoriser le partage, le **vivre ensemble** et la promotion de la citoyenneté ;
- **Développer sur le temps du repas** l'apprentissage au goût, l'étayage de la connaissance alimentaire, de la compréhension des bénéfices et des risques des comportements alimentaires.
- Proposer une offre d'activités périscolaires, variée et accessible, **en complément et en cohérence avec le socle commun** de compétences poursuivi par l'Education Nationale.
- Encourager la participation des enfants dans la conquête de leur autonomie

Ce projet sera **une référence pour tous les acteurs de l'encadrement de la pause méridienne**, en définissant **les missions de chacun**, dans l'intérêt du public accueilli.

LES MISSIONS DE CHACUN

Quel que soit le statut de chacun, agents techniques, ATSEM, agents d'animation, enseignants rémunérés par la Ville pour encadrer la pause méridienne, **l'adhésion de tous à ce projet éducatif est une condition nécessaire à sa bonne mise en œuvre.**

Aussi, les équipes pédagogiques et les équipes techniques doivent travailler **ensemble**, dans un respect mutuel des rôles et fonctions de chacun.

Encadrer la pause méridienne implique la structuration de 4 temporalités distinctes, mais organisées et articulées :

- **Le temps du repas ;**
- **Un temps d'activités en autonomie ;**
- **Les récré-ateliers méridiens ;**
- **Un temps de sieste/ repos en maternelle.**

I/ LES RÔLES ET LES MISSIONS DES EQUIPES PEDAGOGIQUES

L'encadrement du temps de la pause méridienne ne s'improvise pas.

Il découle d'une nécessaire réflexion sur le sens qui doit être donné à ce temps fort de la journée, aux valeurs et repères qui seront transmis au public accueilli et sur les outils indispensables à son bon déroulement.

Les acteurs de l'encadrement pédagogique du temps de pause méridienne doivent donc pouvoir se situer dans les rôles, objectifs et missions de chacun.

- **En Primaire et Élémentaire, les Référents-Ecole**

Leur mission : organiser et réunir

Le Référent-Ecole, **responsable hiérarchique des intervenants en temps périscolaire**, réunira en début d'année scolaire son équipe pédagogique et son équipe technique afin de préciser les modalités et les objectifs de la mise en œuvre du projet éducatif de la pause

méridienne du site scolaire sur lequel il est affecté, en concertation avec le directeur de l'école.

Il définira les rôles et missions de chacun, accompagné au besoin d'une coordinatrice de secteur (cf : ci-dessous). Un projet de fonctionnement propre à chaque école sera donc validé avec tous les intervenants.

Le Référent-Ecole sera le garant de ce projet, accompagnera au quotidien les intervenants dans sa mise en œuvre, dans une dynamique de travail en équipe.

- **En Maternelle, les coordinatrices de secteur, Eliane ANDREU et Cindy NEBOUT**
Leur mission : coordonner et réunir

La mise en œuvre du projet éducatif de la pause méridienne en maternelle est assurée par deux coordinatrices de secteur : **Eliane ANDREU** (chef du Service de l'Organisation Scolaire) et **Cindy NEBOUT** (chef du service de l'Action Educative). Leurs secteurs d'intervention sont définis comme suit :

➤ **Eliane ANDREU : Garderose, Sud et Centre ;**

➤ **Cindy NEBOUT : Charruads, Nord et Carré.**

Contrairement aux Référents-Ecole, les coordinatrices ne sont pas présentes sur site au quotidien.

Elles n'en demeurent pas moins l'autorité hiérarchique des intervenants en temps périscolaires, chargées de rencontrer les équipes et de mettre en place un fonctionnement répondant aux objectifs d'un projet éducatif partagé, selon les spécificités propres à chaque école maternelle de leurs secteurs.

Elles seront donc disponibles et forces de proposition, soutenant les équipes dans la réalisation de leurs projets et coordonnant les différents corps de métiers.

- **Les animateurs, les ATSEM, les enseignants rémunérés : l'Encadrement Pédagogique**

Leur mission : encadrer et éduquer

Soumis à des statuts différents, **ces différents acteurs ont une mission éducative complémentaire.**

Ils s'engagent à travailler en équipe à la construction d'un projet éducatif de la pause méridienne sur leur site scolaire.

L'organisation générale de la pause méridienne se décidera à partir des propositions portées par le Référent-Ecole ou par la Coordinatrice de secteur, en début d'année scolaire.

Les enseignants souhaitant participer à l'encadrement de la pause méridienne seront invités à prendre contact auprès du Référent-Ecole ou de la Coordinatrice de secteur en début d'année scolaire, qui les informera des créneaux d'intervention disponibles et validera leurs participation, sur un rythme de vacances à vacances, en fonction d'un nombre d'heures/ jours déterminé en amont.

L'équipe pédagogique doit, autant que faire se peut, prendre ses repas avec les enfants. Les tables d'adultes ne sont pas compatibles avec les objectifs recherchés.

Les retards ou indisponibilités non-anticipées sont susceptibles de créer des conditions d'insécurité pour les enfants et d'entraîner des dysfonctionnements dans l'organisation du service : **ils sont donc à proscrire.**

La présence de tous aux réunions de suivi de la pause méridienne est indispensable.



L'encadrement pédagogique aura à cœur de répondre aux objectifs du projet

éducatif de la pause méridienne, notamment en... :

- Veillant à la sécurité physique, morale et affective des enfants.
- Associant ces derniers à la définition des règles de vie en collectivité.
- Fixant les règles de circulation dans le restaurant scolaire et plus globalement dans l'école, sur le temps méridien (*prendre en charge les enfants dans le réfectoire/ la cour, organiser la rentrée et la sortie du restaurant scolaire dans des conditions de calme, faciliter l'installation des enfants à table, répartir au mieux les adultes dans le réfectoire,...*) et en réfléchissant aux articulations des temps (*repas, activités en autonomie, ateliers pédagogiques, sieste pour les plus jeunes*).
- Favorisant le Vivre-Ensemble pour garantir de bonnes relations et le respect des règles entre les enfants.
- Incitant les enfants à goûter à tous les plats sans jamais les forcer, tout en luttant contre le gaspillage des denrées alimentaires.
- Intervenant auprès des enfants pour réguler les conflits ou les nuisances sonores, sans crier mais avec fermeté, afin de permettre le déroulement du repas dans de bonnes conditions sonores, dans le respect des autres et de la politesse.
- Rappelant aux enfants les règles sanitaires de base pour prévenir les risques de transmission de germes (*lavage des mains avant et après le repas, notamment*).
- Surveillant avec vigilance tous les lieux mis à disposition des enfants après le repas.
- Investissant le temps libre avant ou après le repas, en proposant des jeux et des activités de détente, non-obligatoires.
- Travaillant en équipe avec les différents acteurs intervenants sur la restauration dans une démarche commune pédagogique.
- S'investissant dans les animations événementielles proposées par le service de Restauration Collective.

II/ LES RÔLES ET LES MISSIONS DES EQUIPES TECHNIQUES

Les agents techniques font partie intégrante du projet. Sans leur professionnalisme et leurs compétences, ce dernier ne pourrait pleinement aboutir.

Leur mission : préparer, servir, assurer l'entretien et agir en adultes responsables.

Concernant le temps de pause méridienne, la mission principale des agents est la préparation et le service des repas dans des conditions de sécurité fixées par la norme HACCP.

En outre, les agents doivent avoir une exigence de qualité sur les points suivants :

- Soigner la présentation des plats
- Veiller à ce que la salle de restaurant et les tables demeurent dans un état de propreté satisfaisant, tout au long du repas.
- Veiller à ce que la participation des enfants soit favorisée par la mise en place des points suivants :
 - Remplir les pichets à moitié
 - Favoriser la mise en place d'un plat par table afin de permettre aux enfants d'apprendre à se servir seuls.
 - Accompagner systématiquement les plats de couverts de service.

Les agents techniques, même s'ils n'encadrent pas directement les enfants, n'en demeurent pas moins des adultes, et par là-même, des modèles pour les enfants, avec un positionnement éducatif et une influence sur l'environnement des convives pendant la pause méridienne.

Pour ces raisons est donc attendu de leur part un **savoir-être**, basé sur le sens de l'accueil, le sourire, l'écoute, une attitude bienveillante, un discours et plus globalement un comportement adapté en direction des enfants.

III/ LES HEURES DE REUNION

Des temps de concertation, de régulation et de bilan trimestriel, auxquels seront

convrées les équipes pédagogiques et techniques, seront organisés par le référent-école/ la coordinatrice de secteur.

Ils se dérouleront sur des mercredis après-midi, de 13h 15 à 15h et seront planifiés d'un trimestre à l'autre.

Ces heures de réunion... :

- **Seront comprises** dans le temps de travail des agents techniques en élémentaire.
- **Seront prises dans un réservoir d'heures** dédiées à ce projet pour les agents d'animation qui pourront y participer, pour les ATSEM et pour les agents techniques en maternelle.
- **Seront rémunérées** au tarif habituel pour les enseignants participant à ce projet.



LES 4 TEMPS MERIDIENS

I/ LE TEMPS DU REPAS

• Généralités

A l'occasion du retour en régie municipale du service de Restauration Collective et à l'issue d'une vaste concertation auprès des usagers, la Ville a fait le choix d'être attentive à la réduction des circuits et aux filières retenues, ainsi qu'aux signes de qualité (labels, refus des OGM...), et de proposer notamment des produits bio.

Les menus sont validés par une commission composée de conseillers municipaux, de représentants élus des parents d'élèves, d'enseignants, d'un personnel participant au service de la restauration municipale dans les écoles et d'une diététicienne professionnelle.

Les repas sont fabriqués dans les cuisines centrales du service de Restauration Collective. Ils sont livrés chaque matin en liaison froide, dans toutes les écoles de la Ville.

Ce qu'il faut retenir, en bref, sur les repas :

- Ils se composent de 5 éléments : une entrée, un plat principal, une garniture, un produit laitier et un dessert ;
- Leur variété et leur équilibre alimentaire sont appréciés sur la base de 20 repas successifs ;
- Les portions sont adaptées au type de plat et leurs grammages sont différenciés entre enfants/ adultes ;
- L'eau est à disposition sans restriction ;
- Sel et sauces ne sont pas en libre accès et sont servis en fonction des plats.

• Finalités éducatives

Le temps du repas se doit d'être avant tout un moment de détente, de convivialité et d'éducation.

L'autonomie des enfants est la première finalité éducative à rechercher, et pour ce faire, il convient de veiller à quelques principes simples :

- L'aménagement des restaurants scolaires doit être réfléchi de façon à rendre ces lieux plaisants et pratiques.
- Les menus doivent être affichés et visibles par tous les enfants.
- Dans les restaurants traditionnels (*hors-selves*), à partir du plat posé sur la table, les enfants, sous le contrôle de l'adulte, pourront se servir seuls ou servir leurs camarades, l'adulte veillant à ce que la répartition soit équitable.
- Les enfants doivent participer à la desserte du couvert, à l'issue du repas (*rassembler couverts et assiettes au milieu des tables dans les restaurants traditionnels ; en self, les enfants rapportent leur plateau sur la desserte prévue à cet effet*).
- Pour apprendre à couper les aliments, des couteaux seront sur les tables, même pour les plus jeunes. Au besoin, l'adulte viendra en aide à l'enfant, mais toujours dans l'objectif de lui apprendre à terme à se servir seul de ses couverts.
- 1 enfant par table peut se lever pour aller réapprovisionner cette dernière en eau et en pain.
- En cas de salissures accidentelles, les enfants doivent pouvoir réparer leur maladresse (*prévoir seau, éponges, à la disposition des enfants*). Par contre, le débarrassage et le nettoyage des tables ne sont pas du ressort des enfants mais de l'équipe technique.
- La durée du repas, même en self-service, ne peut être inférieure à 30 minutes, à adapter en fonction de l'âge des enfants et selon les contraintes organisationnelles propres à chaque site scolaire.
- La présence de l'équipe pédagogique à table est vivement conseillée, chaque intervenant pouvant avoir plusieurs tables à gérer.
- Les enfants peuvent s'installer avec les camarades de leurs choix sous le contrôle de l'adulte.
- Ils peuvent bien évidemment discuter à table, dans le respect cependant d'un niveau sonore acceptable.

II/ LES ACTIVITES EN AUTONOMIE

Entre les moments de grande concentration que constituent les temps de classe du matin et de l'après-midi, les enfants ont **besoin** de temps pour se détendre, faire ce qu'ils veulent, faire ce qu'ils aiment le plus : jouer avec les copains, discuter, laisser libre cours à leur imaginaire... **parce que « ne rien faire », c'est déjà faire quelque chose.**

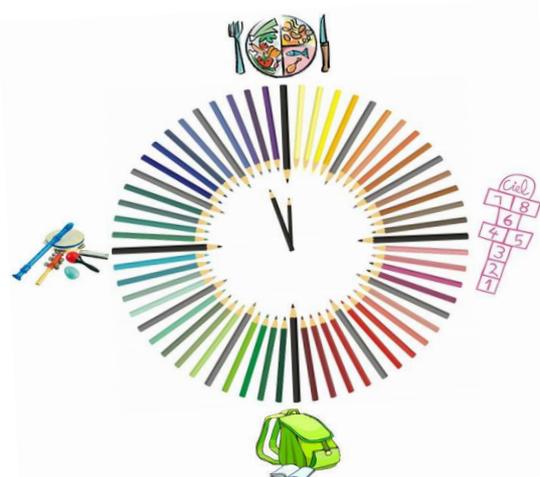
L'objectif de l'équipe pédagogique sera donc de se répartir la tâche et de mettre en œuvre les moyens/ les aménagements/ les locaux/ le matériel qui permettront aux enfants d'accéder avant ou après le repas, en toute liberté, à des activités... :

- en grands groupes ;
- en petits groupes ;
- individualisées ;
- en espace couvert ;
- en espace de plein air.

Ces activités devront pouvoir être interrompues si les enfants le souhaitent et accueillir de nouveaux participants, au besoin.

L'équipe pédagogique aura à cœur, dans son organisation, de préserver mixité sociale et culturelle, de favoriser l'autonomie de l'enfant et de s'acquitter d'une **surveillance active**, gage d'un temps libre cadré et sécurisé.

Les deux pièges à éviter dans les organisations à trouver seront donc « le défolement » et « l'activisme », afin que les enfants puissent bénéficier des meilleures conditions de reprise pour leurs temps d'apprentissages fondamentaux de l'après-midi.



III/ LES RECRE-ATELIERS (TAP)

En complément du temps libre méridien et s'inscrivant **dans la logique** des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) de la Réforme des Rythmes Scolaires, la Ville de Libourne a décidé de permettre aux enfants **qui le souhaitent**, en concertation avec leurs parents, **de participer à un atelier pédagogique** d'une heure (les récré-ateliers) **par semaine, sur un cycle de 7 semaines consécutives.**

Ces ateliers répondront à 5 parcours/thématiques :

- **Un parcours sportif** : Connaitre son corps et en prendre soin ;
- **Un parcours culturel** : Découvrir les Arts et le plaisir de lire ;
- **Un parcours découverte** : Explorer le Monde ;
- **Un parcours citoyen** : Devenir un citoyen de demain ;
- **Un parcours numérique** : S'initier aux nouvelles technologies.

La mise en œuvre de ces ateliers fera l'objet en amont d'une concertation entre le Référent-Ecole/ la Coordinatrice de secteur et le directeur de l'école, de manière à venir au mieux compléter le projet d'école.

Ces ateliers s'inscriront dans les objectifs poursuivis par le socle commun de l'Education Nationale. Ils aborderont au moins l'une des connaissances / des compétences suivantes de manières ludiques et transversales :

- La maîtrise de la langue française ;
- La pratique d'une langue vivante étrangère ;
- Les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique ;
- La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication ;
- La culture humaniste ;
- Les compétences sociales et civiques ;
- L'autonomie et l'initiative.

IV/ LE TEMPS DE REPOS SPECIFIQUE AUX ENFANTS EN MATERNELLE.

Le rythme des enfants en école maternelle diffère de celui des élémentaires. Afin d'appréhender au mieux les nouvelles organisations liées à la réforme des rythmes scolaires, **la Ville de Libourne a associé son personnel et le monde enseignant** afin que soit trouvé le fonctionnement idéal de l'école dans l'intérêt de l'enfant accueilli.

De ces débats ont résulté **un certain nombre de recommandations concernant la pause méridienne**, responsabilité municipale, notamment au sujet de la transition entre le temps de repas et les temps de sieste/ de repos de l'après-midi, **qui devront être prises en compte** dans les organisations à trouver et le projet éducatif poursuivi :

- La sieste est proposée par principe aux enfants en petite section tout au long de l'année et aux enfants en moyenne section sur le premier semestre. Mais la sieste est avant tout **un besoin individuel qu'il faut interroger au cas par cas**. Gage de bonne récupération et d'un sommeil nocturne de qualité, elle doit donc être possible en fonction des besoins de chacun, même d'un enfant en grande section de maternelle !
- L'idéal serait de ne pas avoir à réveiller un enfant et d'attendre qu'il se réveille par lui-même. **Le temps de sieste moyen conseillé reste néanmoins d'1h-1h30**, avec un temps de repos minimum de 20 minutes.
- Passé 20 minutes, **si l'enfant ne s'est pas endormi, il est préférable de le lever** : c'est simplement qu'il n'a pas besoin de dormir. Au fur et à mesure du réveil des enfants, **si le temps scolaire a débuté**, ils réintègrent leur classe dans laquelle ils sont **accueillis par l'enseignant(e)**.
- Dans le cas contraire, il rejoint les autres élèves de maternelle qui ne dorment pas et qui seront accompagnés par un encadrant qui peut leur proposer successivement un temps de récréation dans la cour en utilisant le matériel habituellement mis à la disposition des

enfants (porteurs, vélos, trottinettes,...), un temps de jeux en salle d'évolution ou enfin un temps calme pendant lequel les enfants peuvent jouer à des jeux de société, regarder des livres et écouter des histoires.

- **Les petites sections de maternelles doivent pouvoir prendre leur repas et partir dans la foulée à la sieste, après un passage aux sanitaires**. Dans le cas d'une organisation de la restauration scolaire en plusieurs services, elles sont donc prioritaires pour manger en premier lieu.
- Lors du déshabillage, l'encadrant est attentif à la protection de l'intimité des enfants : il vise le **juste équilibre** entre la recherche de leur autonomie progressive, et l'aide que certains peuvent encore nécessiter.
- Une fois dans le dortoir, l'adulte **favorise l'endormissement** en respectant le rythme de l'enfant, par un temps calme de transition entre réalité et sommeil (lire une histoire, écouter de la musique). Il s'assure qu'il leur apporte bien une sécurité affective (aménagement d'un espace sécurisant qui va permettre à l'enfant de se sentir contenu, prise en compte des rituels d'endormissement et objets transitionnels...).
- Des récré-ateliers seront aussi proposés aux enfants en grande section de maternelle. Néanmoins, s'agissant de jeunes enfants, et contrairement aux élémentaires, **ces temps seront prioritairement encadrés par les mêmes agents tout au long de l'année, indépendamment de toute notion de cycle d'ateliers**, afin d'assurer la meilleure continuité possible entre les temps scolaires et les temps de loisirs.



CONTACTS :

Pôle Education – Mairie de LIBOURNE

19, rue Paul Bert

33 500 LIBOURNE

☎ 05.57.55.57.37.

✉ periscolaire@mairie-libourne.fr

🌐 <http://education.libourne.fr/>

AXE 3

PEDT – VILLE DE LIBOURNE

LA VEILLE EDUCATIVE



LA VEILLE EDUCATIVE

La Ville et l'Education Nationale doivent pouvoir apporter des réponses collégiales, structurées et cohérentes lorsqu'elles sont interrogées sur leurs responsabilités partagées en matière de « veille éducative » : comportements à risque (pour soi ou pour autrui) de certains enfants, situations préoccupantes, voire dangereuses à plus ou moins court terme...

Depuis 4 ans, la Ville et l'Inspection de Circonscription ont travaillé à l'harmonisation de leurs procédures concernant les enfants en difficulté : formation commune entre les référents et les directeurs d'école sur le sujet (avec la participation de la MDSI), rencontre-débat avec le procureur du Tribunal de Grande Instance de Libourne, mise en commun des documents relatifs aux remontées d'informations préoccupantes / signalements, travail autour de la notion de confidentialité partagée...

Dans cette logique, la Ville offre à l'Education Nationale la possibilité de bénéficier de ses faisceaux institutionnels (Espace-Familles, ALSH, structures petite enfance, Mission Prévention,...) pour étayer ses dossiers et le suivi des enfants en difficulté, dès lors qu'il en va de l'intérêt de ces derniers.

PRINCIPES FONDAMENTAUX ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Par principe, lorsqu'un enfant, scolarisé dans une école et fréquentant les services municipaux périscolaires, présente des difficultés repérées sur ces deux secteurs, la communication entre les institutions doit être recherchée.

Les parents doivent être informés de toute inquiétude conjointe, afin qu'aide et soutien puissent leur être proposés en les dirigeant notamment vers les services compétents, dans une optique de lutte contre l'exclusion, de continuité de scolarité et afin de construire une

dynamique éducative partagée concernant leur enfant.

En ce sens, la Ville se rend disponible pour assister à toute équipe éducative à laquelle elle sera associée par les directeurs d'écoles.

En cas d'urgence, la Ville et l'Inspection de Circonscription peuvent être amenées à organiser une cellule de veille éducative se définissant comme un lieu de travail collégial reposant sur le croisement des logiques institutionnelles et professionnelles, s'appuyant sur les compétences des différents partenaires de la coéducation en école primaire : parents, Ville et Education Nationale prioritairement, mais aussi, selon les situations, d'autres partenaires institutionnels.

4
AXE
^^^

PEDT – VILLE DE LIBOURNE

**L'OBSERVATOIRE DU
CLIMAT SCOLAIRE**



L'OBSERVATOIRE DU CLIMAT SCOLAIRE

« Le climat scolaire [...]concerne le ressenti, la perception, la valeur donnée par les acteurs et usagers aux dysfonctionnements de l'ordre social et culturel constituant le climat ».

Georges Fotinos, extrait de « Le Climat des écoles primaires », 2006

I/ LES PRINCIPES

Entre deux extrêmes, celui du discrédit de l'école qui deviendrait lieu de tous les affrontements, de tous les laxismes et de tous les retranchements, et celui du « tout va bien », possible déni de réalité, stratégie d'évitement des difficultés ou des remises en questions, il est difficile de ne pas sombrer dans la polémique et de prendre la distance nécessaire pour appréhender objectivement le climat scolaire de nos écoles et savoir « ce qui s'y passe »...

L'Observatoire du Climat Scolaire est une démarche d'évaluation qui se décline en 2 niveaux :

- La mise en œuvre d'une **démarche annuelle d'évaluation** du climat scolaire, à destination des professionnels travaillant dans les écoles de la Ville, des parents d'élèves et des élèves eux-mêmes. Ces outils alimenteront aussi l'**évaluation globale** du PEDT.
- La constitution d'une **Commission du climat scolaire**, réunissant Ville, Education Nationale et représentants des parents d'élèves, chargée de définir, chaque année et au regard de cette évaluation, des propositions visant à améliorer le climat scolaire, site par site. Elle pourra aussi se réunir à titre **extraordinaire**, en fonction de l'actualité du climat scolaire.

II/ LES OBJECTIFS

L'OCS ne vise pas à « trouver des responsables » ou à stigmatiser des établissements scolaires, mais bien à identifier des problématiques à partir de :

- La mesure de l'écart/ l'adéquation entre réalité et représentations ;
- La définition des facteurs provoquant ou non cette différence.

Elle ambitionne ensuite la recherche commune des solutions, formulées par des propositions en matière de :

- Construction des outils de mesure du climat des établissements scolaires, pour apporter des réponses immédiates et construire des actions de prévention à plus ou moins long terme.
- Gestion des tensions pour le rétablissement d'un climat harmonieux sur site.
- Gestion des ressources (matériels et aménagements de l'espace) et relations humaines, ciblée sur les besoins exprimés par les différents composants de la communauté éducative.

Il appartiendra ensuite à chacun des acteurs concernés de s'approprier et de décliner ces propositions pour les rendre opératoires, dans le contexte spécifique où il se situe, avec ses ressources et ses moyens.

III/ LES INDICATEURS

Les indicateurs sont essentiels pour objectiver les ressentis recensés, sur les temps scolaire et périscolaire. Ils visent notamment à quantifier ce qu'il en est... :

- De l'attention et du respect que l'enfant porte aux autres et qu'il en est droit d'attendre en retour ?
- De la prise en compte de ses compétences personnelles et sociales, qu'il en est droit de pouvoir affirmer ?
- De la représentation qu'ont les enfants/ les adultes de l'image projetée par leur établissement scolaire, dans l'environnement proche, le quartier, la Ville ?
- De la perception de chacun quant à son organisation interne et de la confiance qu'elle induit ?
- De la réalité des violences au quotidien, de la gestion des sanctions ?

AXE 5
▲
▲
▲

PEDT – VILLE DE LIBOURNE

**LA CHARTE
D'ENGAGEMENTS
RECIPROQUES**



LA CHARTE D'ENGAGEMENTS RECIPROQUES

A l'occasion de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, la Ville et l'Inspection de Circonscription LIBOURNE 1 souhaitent proposer aux équipes de professionnels concernés de travailler conjointement à l'élaboration d'un document qui prendra la forme d'une « Charte d'engagements réciproques ».

Cette charte aura pour objectif d'ajuster les organisations des temps et des lieux au plus près des réalités d'exercice des missions de chacun, dans une logique de partage et de respect mutuel.

Ce document sera décliné et signé école par école, par l'ensemble des acteurs concernés.

La signature de cette charte permettra de reconnaître le rôle de chacun des partenaires du Projet Educatif du Territoire et d'acter les engagements réciproques permettant de renforcer les relations partenariales dans une logique de complémentarité au service des enfants/élèves libournais.

I/ PRINCIPES PARTAGES

La Charte d'engagements réciproques aura pour vocation de fixer de grands principes partagés par les équipes enseignantes et municipales en matière :

- D'utilisation des locaux ;
- D'utilisation du matériel ;
- De définition du rôle des ATSEM ;
- D'articulations entre activités périscolaires et APC ;
- De responsabilités dans les articulations des temps scolaires et périscolaires.

II/ MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

3 groupes de travail réunissant Ville et Education Nationale seront organisés dans le cours de l'année scolaire 2014-2015.

Ces temps d'échange et de rédaction seront comptés, dans la mesure du possible, dans le temps de travail des agents concernés.

Le document sera finalisé et proposé à la signature des acteurs concernés dans le courant du mois de mars 2015.

III/ ENGAGEMENT DE CHACUN DES PARTENAIRES

Les Directeurs d'écoles représentant les équipes pédagogiques (Education Nationale) et les Référents de sites scolaires (Ville), auront à charge de relayer cette charte à l'ensemble des partenaires concernés (enseignants, ATSEM, animateurs, éducateurs ou autres intervenants spécialisés missionnés sur les temps scolaires et/ou péri-éducatifs) et à la faire appliquer.